

ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. OBAMA COMMUE LA PEINE DE CHELSEA MANNING

Le 17 janvier, moins d'une semaine avant la fin de son mandat, le président sortant Barack Obama a commué la peine de Chelsea Manning. Cette décision, bienvenue, était attendue depuis trop longtemps et le gouvernement américain doit maintenant enquêter sur les violations présumées des droits humains que Chelsea Manning a révélées.

Le 17 janvier, quelques jours avant la fin de son mandat, le président sortant Barack Obama a commué la condamnation de **Chelsea Manning**, ramenant à quatre mois la durée de la peine qu'il lui reste à purger. Elle sera libérée le 17 mai 2017, et non en 2045.

En 2013, Chelsea Manning avait été condamnée à 35 ans de réclusion, après avoir divulgué des informations faisant état de possibles violations des droits humains et crimes de droit international commis par les forces américaines. Lors de son procès, elle n'a pas pu produire pour sa défense des éléments prouvant qu'elle avait agi dans l'intérêt général, et d'autres dysfonctionnements ont également été relevés en ce qui concerne la procédure. En outre, les conditions dans lesquelles elle a été maintenue pendant 11 mois durant sa détention provisoire ont été considérées par le rapporteur spécial sur la torture de l'ONU comme constituant un traitement cruel, inhumain et dégradant. Elle a essayé de se suicider en juillet 2016 et a, pour cette raison, été condamnée à 14 jours de détention à l'isolement. De plus, Chelsea Manning, qui a engagé une procédure de changement de sexe après sa condamnation, s'est vu refuser les traitements indispensables et nécessaires liés à son identité de genre à plusieurs reprises pendant son incarcération.

Amnesty International se mobilise en faveur de sa libération depuis 2013. Nancy Hollander, avocate de Chelsea Manning, s'est adressée en ces termes à l'organisation après la commutation de sa peine : « Les gens d'Amnesty ont été là pour Chelsea dès le début - envoyant des milliers de lettres et organisant des manifestations un peu partout dans le pays et dans le monde pour elle. Un grand merci pour tout votre soutien. » L'organisation continuera de demander au gouvernement américain d'enquêter de toute urgence sur les violations présumées des droits humains que Chelsea Manning a révélées et de renforcer les protections pour les lanceurs d'alerte qui divulguent des informations que le public a le droit de connaître.

Aucune action complémentaire n'est pour l'instant requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 277/16. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/amr51/5284/2016/fr/.

Nom : Chelsea Manning
Femme

Informations complémentaires sur l'AU 277/16, AMR 51/5544/2017, 23 janvier 2017

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

